

La Lettre

N°122 - Novembre 2009

D'ALAIN CLAEYS

Collectivités : une réforme contre le pouvoir d'achat

Ce que François Mitterrand puis Jacques Chirac ont fait, Nicolas Sarkozy est en train de le défaire. Nous assistons aujourd'hui à une réelle forme de recentralisation.

Le Président de la République attaque les collectivités par les deux bouts : financièrement comme institutionnellement. En réformant la Taxe Professionnelle, il prive, à terme, les élus des moyens de financement de grandes infrastructures locales. Lui qui fait sans cesse un procès en mauvaise gestion aux collectivités locales, devrait savoir que la pire des gestions consiste à ne plus investir. Or c'est de cela qu'il s'agit.

Les Collectivités locales ont deux grands moyens d'action : l'investissement et le service public. Diminuer leur financement, c'est toucher à l'un et à l'autre.

Aucun élu local, de gauche comme de droite, n'est en mesure d'accepter cela.

Pour maintenir l'investissement et la qualité de leur service public, les collectivités, quelles qu'elles soient, vont devoir trouver ailleurs les recettes que le gouvernement leur supprime. À ce jour, la part des familles dans les recettes fiscales est de 50 %. Elle sera de 75 % demain. En visant les collectivités, c'est le pouvoir d'achat qu'on détruit.

Mais Nicolas Sarkozy attaque aussi les collectivités sur le plan institutionnel avec pour seul mot d'ordre : faire des économies. Aujourd'hui, les indemnités des Conseillers généraux et régionaux représentent au total 0,12 % du budget de ces collectivités. Qui



prétendra que diminuer le nombre d'élus génèrera de réelles économies ?

Mais la vraie raison n'est pas là. Diviser par deux les élus locaux, c'est multiplier par deux les pouvoirs de l'État.

Face à cette tentative de recentralisation, nos

concitoyens doivent garder en mémoire cette équation toute simple : moins d'élus et moins de taxation des entreprises = moins de démocratie et moins de pouvoir d'achat

Alain Claeys
Député de la Vienne
Maire de Poitiers
(19/11/09)

Ma position sur...

LE DROIT LEGITIME DE MOURIR DANS LA DIGNITE

Le débat sur les questions relatives à la vie et à la mort est difficile, car elles nous touchent au plus profond de nous-mêmes, interpellent notre éducation, notre morale, nos croyances, notre culture.

A-t-on le droit de décider de sa propre mort ? Curieuse question en définitive, car au nom de quoi devrait-on dénier cette ultime liberté à quiconque en âge et en état de l'exercer ? En outre, le droit de tout citoyen de mourir dans la dignité ne devrait-il pas être considéré comme un droit fondamental et

inaliénable ? Certains estiment au nom de leur croyance religieuse ou de principes philosophiques, ne pas avoir ce droit de disposer de leur vie. Je respecte cette conviction, mais vouloir l'imposer à d'autres qui ne partagent pas cette croyance ou cette philosophie relèverait d'une forme d'intolérance.

Si l'on reconnaît le droit de mourir, doit-on pour autant permettre une assistance active à l'exercice de ce droit ? Cela mérite pour le moins quelque circonspection : on imagine les risques de dérives ou d'abus criminels auxquels pourraient conduire tout laxisme dans ce domaine. L'assistance, active en

particulier, apportée à quelqu'un qui a choisi de mourir n'est évidemment admissible que dans des conditions très strictes, après vérification formelle de la volonté de l'intéressé.

Faut-il légiférer ? Il me semble évident qu'on ne peut pas laisser longtemps encore perdurer une hypocrisie qui consiste à dépénaliser dans les faits des actes que la loi continue à définir comme criminels.

Je vois bien la difficulté de légiférer, mais il revient bien au politique de traduire dans la loi les évolutions

sociétales. Nous ne pouvons pas laisser la justice dans le flou de textes devenus obsolètes, et les médecins face à d'épouvantables cas de conscience. Il est de la responsabilité du législateur de faire en sorte que la relation singulière entre le médecin, le patient et sa famille se déroule dans un cadre juridique clair et, sécurisant.

La vocation des juges est de dire le droit et non de le

Retrouvez Alain Claeys,
sur Facebook
alainfacebook@gmail.com

modifier au fil du temps par une jurisprudence répondant plus aux évolutions de l'opinion publique qu'à l'esprit des lois.

Et, à plus forte raison encore, on ne saurait se satisfaire d'une « charte » qui, se résumant à une condamnation de l'acharnement thérapeutique,

ne serait pas la traduction médicale du droit de mourir dans la dignité, un droit qui doit être reconnu et formalisé par le législateur. On a trop souvent évacué ce débat nécessaire en arguant d'un développement souhaitable des soins palliatifs, au nom du présumé que, la douleur étant supprimée, la question de

l'euthanasie ne se poserait plus. Je suis un ardent défenseur des soins palliatifs. Ne serait-ce que du fait de l'allongement de la durée de vie, de l'accompagnement médical, sans objectif de curabilité des personnes en fin de vie, est appelé à connaître un fort développement. Bien entendu, il faut soulager au maximum les souffrances. Et les

soins palliatifs, rendant aux malades la vie supportable, voire aimable à nouveau, peuvent leur ôter leur désir de la mort.

Mais il est clair que l'existence de soins palliatifs ne peut en aucun cas légitimer la négation d'un droit que je considère pour ma part comme parfaitement légitime, celui de mourir dans la dignité.

À l'Assemblée nationale

Alain Claeys a présenté, devant la Commission des finances élargie, le rapport spécial « Recherche et enseignement supérieur : recherche dans les domaines du développement durable ».

Il a, dans le cadre de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et techniques (OPECST), participé à un déjeuner de travail à l'Agence Nationale de la Recherche.

Alain Claeys a auditionné en Commission des Finances de l'Assemblée nationale :

- M. Christian Frémont, Directeur de Cabinet du Président de la République sur le budget de la Présidence de la République pour 2010,

- M. Alain Juppé et M. Michel Rocard, Co-Présidents de la Commission sur l'emprunt national.

Il a également participé à un certain nombre de réunions dans

le cadre du projet de loi de finances 2010 sur :

- vote sur les crédits de la mission enseignement supérieur,

- vote sur les crédits des missions développement des entreprises et de l'emploi, tourisme, commerce extérieur, statistiques et études économiques,

- plan de relance de l'économie,

- vote sur les crédits de la mission sport, jeunesse et vie associative et sur l'article 60 rattaché,

- vote sur les crédits de la mission Santé et sur l'article 59 rattaché,

Dans le cadre de la Mission bioéthique, Alain Claeys a auditionné : M^{me} Michèle Alliot-Marie, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Liberté

Dans la circonscription

À Poitiers, Alain Claeys était présent à la cérémonie du 91^e anniversaire de l'Armistice de 1918.

Il a participé aux inaugurations de l'unité des soins palliatifs au CHU de Poitiers, du Forum « Emploi et Entreprendre », de la crèche Trois Soleils aux Trois quartiers, du City-stade de Poitiers-Ouest et des Journées Portes ouvertes de ZO PROD.

Il s'est rendu aux vernissages de la Tour de Babel de l'artiste Jakob Gautel, plasticien, de l'exposition « Nos quartiers ont du talent » et de l'exposition de M^{me} Françoise Hennequin à l'Atelier des 4 Roues.

Il a assisté à l'inauguration de la réserve ornithologique au Parc de Loisirs de Saint Cyr et de la 13^e foire aux chrysanthèmes et à la bernache de Chéneché.

Il était présent à l'Assemblée générale de la Société Archéologique de Massognes.

À Buxerolles, il s'est rendu à l'exposition annuelle du club des retraites « Rencontres » et à la soirée dansante de l'UVP.

Michel Burlot a représenté Alain Claeys à l'inauguration des journées « Expos et échanges généalogiques » organisées par le FEPS de Saint Julien l'Ars et à l'Opération Lire en Vienne organisée à Sèvres Anxaumont.

Lors de la cérémonie commémorative du 91^e anniversaire de l'Armistice de 1918, il a été représenté par Maurice Monange à Migné Auxances et par Jean Petit à Neuville de Poitou.

Il s'est rendu à Limoges, à la Préfecture du Limousin pour assister à un comité de pilotage des financeurs de la LGV Sud Europe Atlantique.

Alain Claeys, Député,
16 rue du Mouton
86000 Poitiers
e-mail :
aclaeys@assemblee-nationale.fr
Tel : 05 49 50 97 79

Agriculture : en finir avec les crises à répétition

La situation des éleveurs laitiers est dramatique, de nombreuses exploitations risquent de disparaître et l'identité de nos territoires ruraux est menacée.

La politique agricole commune (validée par l'Union Européenne sous la présidence française) fait fi des spécificités de notre agriculture : les marchés agricoles ne sont pas des

marchés comme les autres ! Ils doivent être régulés par les pouvoirs publics !

Il faut exiger la mise en œuvre immédiate de nouveaux quotas de production et un accord sur un prix minimum payé aux producteurs.

Les agriculteurs attendent de l'Union Européenne une réforme de la PAC incluant la

régulation des marchés, une régionalisation des aides à la production, une réorientation des soutiens à l'agriculture pour une répartition équitables des aides. Faute de quoi nous n'en avons pas fini avec les crises agricoles à répétition!

Martine Daban
Députée suppléante
Conseillère régionale



Prochaine parution :
le 21 décembre 2009